

Le mot du Président

Créé en 2007, notre syndicat est enfin entré dans sa phase active avec une première tranche de travaux réalisée en 2009/2010 sur les départements du Tarn et du Tarn et Garonne. Ces premiers travaux, un baptême pour notre syndicat, se sont bien passés et ont donné de bons résultats, cela grâce aux entreprises mais aussi à vous propriétaires. Il s'agit maintenant d'entretenir ces zones déboisées afin d'éviter des repousses importantes et indésirables. Je compte sur votre civilité et votre amour de la nature pour cela. La deuxième tranche de travaux s'est déroulée en début 2011 (janvier-mars) sur les deux départements et nous continuerons tous les ans jusqu'à l'accomplissement final de notre mission. Je remercie une nouvelle fois les Conseils Généraux des trois départements Tarn, Tarn et Garonne et Haute-Garonne ainsi que l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil Régional Midi-Pyrénées de nous suivre et de nous aider dans ces travaux.

J.C. BOURGEADE, Président du Syndicat Mixte du Tescou et Tescounet

La réalisation des travaux de restauration du Tescou et du Tescounet

Réalisés dans le cadre d'un programme pluriannuel, les travaux de restauration intègrent un ordre de priorité et les spécificités des différents tronçons pour faire face aux besoins les plus pressants. Chaque année, ils sont confiés à des entreprises spécialisées dans le cadre d'un marché public de travaux et visent à une amélioration de l'état général de la rivière. Ils consistent en un rattrapage du cours d'eau après des années d'abandon et font appel à des techniques forestières et de génie végétal (coupe sélective, recépage, élagage, gestion des embâcles...).

Les travaux 2009-2010

L'an dernier, les travaux ont été réalisés sur deux secteurs de la vallée :

- dans le Tarn, sur les communes de Salvagnac et Montgaillard, du pont de la RD 999 à la Vergnère (4700 m) par l'entreprise ATP,
- dans le Tarn et Garonne, sur le Tescounet dans les communes de Verlhac sur Tescou, Varennes, la Salvetat-Belmontet et Saint-Nauphary (4850 m) par AMBRE Environnement.

Ces travaux ont permis d'améliorer l'écoulement naturel des eaux et de renforcer la stabilité des berges et du lit ainsi que d'améliorer les fonctions biologique et paysagère de la végétation :

- le traitement sélectif de la végétation : régénération de la végétation en place, amélioration de l'éclaircissement du lit, développement d'essences adaptées au milieu, élimination d'arbres malades, morts ou menaçant de tomber dans le cours d'eau et élimination d'essences non désirables (peuplier, acacia,...) ;
- l'enlèvement des embâcles à risques : oxygénation de l'eau, diversification des écoulements, décolmatage des vases, développement d'habitat pour la faune aquatique, réduction des risques d'érosion et d'inondation ...



Traitement de la végétation



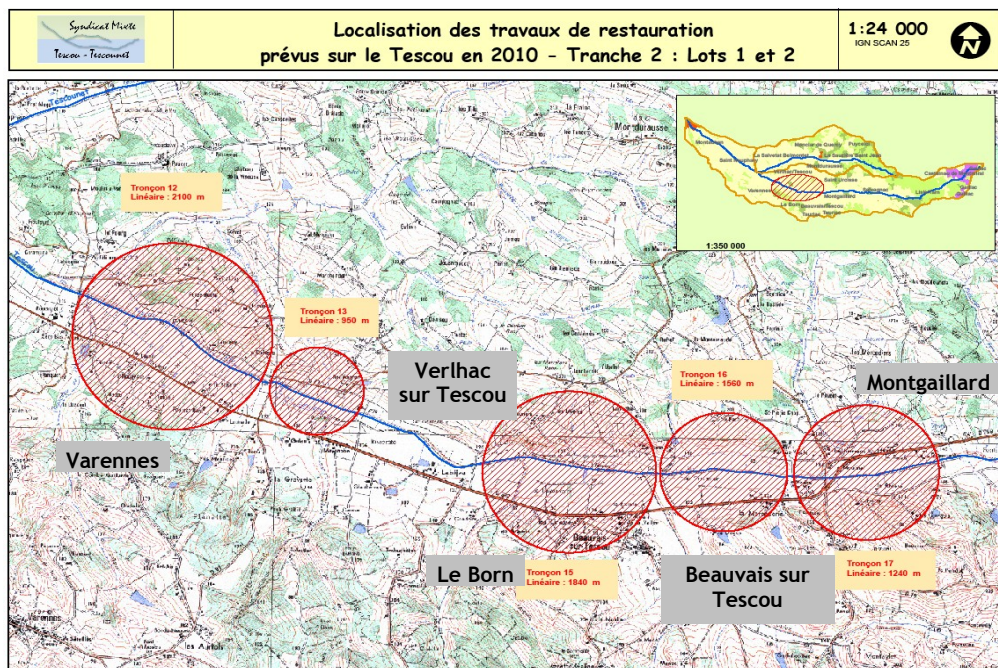
Embâcle obstruant le lit



Lit du Tescou dégagé reprenant son écoulement naturel

La deuxième tranche des travaux de restauration a eu lieu dans la continuité de ceux de l'an dernier avec les mêmes objectifs mais uniquement sur le Tescou sur près de 8 kilomètres :

- du Pont de la Vergnère (Montgaillard) au Pont de Labéjeau (Le Born) par l'entreprise AGRI 2000 (Tarn) ;
- du lieu-dit Roumagnac (Verlhac sur Tescou) au pont de la RD 37 (Varenes) par SOGEO (Corrèze).



Traitement d'un embâcle à Verlhac



Avant



Après

Le bois mort accumulé avait créé un obstacle à la libre-circulation des espèces et à l'écoulement des eaux (chute d'eau de 80 cm de haut) . Après intervention, la rivière retrouve une pente et un profil de rivière naturelle.

« Donner à la rivière son petit air d'autrefois »

Résultante même d'une réflexion syndicale mixte profession agricole - élus - techniciens - ingénieurs de l'eau, le lit mythique du Tescou, de la noble Forêt de Sivals à l'emblématique cuvette de Sapiac, « de l'arbitre au Tescou » connu chez tous les ovalistes au parfum du Bouclier 1967, la rivière a retrouvé son fil de l'eau ancestral. Né à quelques pas de son lit à la « planque », commune de Verlhac sur Tescou, il me restera toujours l'utilité vivrière de cet élément essentiel de vie, l'eau courante et fraîche du Tescou, patrimoine local commun :

- les grandes lessives des générations multiples dans les foyers ;
- l'abreuvoir des troupeaux à même la rivière qui n'en finissaient jamais de se désaltérer ;
- les chevaux restant des journées entières dans les limons frais du lit pour soulager leurs sabots ;
- le remplissage des citernes ou cuves d'eau en période de sécheresse pour les habitants des coteaux,
- le retrait des lisiers et sables pour les réparations à base de chaux et de ciments ainsi que pour les potagers ;
- l'abattage des grands peupliers dits « Bornuts » pour charpentes et voliges du vieux toit.

Je n'oublie pas l'initiation à la pêche, dans les « gourgues » par les miens !... où vairons, anguilles, cabots, goujons remplissaient les assiettes du dimanche soir ; les parties de chasse de mes débuts pendant les canicules d'après-midi d'août et de septembre : « palombes, tourterelles, et lapins de garenne ». Comment ne pas évoquer l'essentiel : les petits ponts, passerelles et « caminades » du Tescou abritant l'espace furtif ou plus long des amours vrais ou cachés à l'heure du vélo ou de la « pétoire ». Producteur de légumes plein champs sur 2ha pour les commerces de proximité en méthode raisonnée, je pense que c'est un atout, une chance formidable d'avoir un petit cours d'eau aussi vivant et authentique, gage de développement durable de proximité. Je tiens en mon nom personnel à remercier l'équipe de labeur d'avoir donné une autre âme au patrimoine fil de l'eau du Tescou.

MARTY Jean-Louis, Maire-adjoint à Villebrumier, Vice-Président de la Communauté de Communes de Grissoles-Villebrumier chargé de l'Economie

Les travaux 2011-2012

La prochaine tranche de travaux prévue par le syndicat se déroulera pendant l'automne 2011, période propice aux travaux dans la rivière. Deux secteurs de la vallée sont concernés :

- sur le Tescou et le Tescounet : à Verlhac sur Tescou, la Salvetat-Belmontet, St-Nauphary et le Born,
- sur le Tescou à Montauban : de la confluence du Tescou avec le Tarn au pont de la RD 999 au lieu-dit « La Borde Neuve ».

Coût et Financement des travaux

Le coût des travaux de restauration du Tescou et Tescounet est financé à 80 % par l'Agence de l'Eau, les Conseils Généraux du Tarn et du Tarn et Garonne ainsi que le Conseil Régional de Midi-Pyrénées et à 20 % par le Syndicat Mixte. Le coût effectif a été de :

- 103 400 € sur la 1ère tranche 2010
- 76 000 € sur la 2ème tranche 2011

Des poissons dans le Tescou ?

Restaurer un cours d'eau, c'est aussi préserver et améliorer les conditions de vie des espèces piscicoles (qualité de l'eau, obstacles à l'écoulement...). Afin de mieux connaître l'état des populations piscicoles dans la bassin, les Fédérations Départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques 81 et 82 ont procédé, durant l'été dernier, avec le concours du Syndicat à des inventaires piscicoles par pêches électriques sur plusieurs secteurs dans le Bassin du Tescou (Salvagnac, Verlhac sur Tescou, Monclar de Quercy, Saint-Nauphary). Variables selon les stations, **les résultats de ces inventaires révèlent à la fois les potentialités** (température, ripisylve...) **et les faiblesses de ces cours d'eau** (qualité médiocre de l'eau, seuils infranchissables, colmatage par les sédiments ...).

Sur le bassin, « le peuplement est ... dominé par les chevesnes (peu exigeants) et par les fousseurs (goujons et loches). Plusieurs espèces montrent l'impact des plans d'eau et retenues (gardons) notamment un sandre et des carpeaux et carassins pêchés hors station. La faible qualité du cours d'eau semble aussi illustrée par la présence d'espèces indésirables (écrevisses américaines) et par les faibles effectifs relevés. A noter que « les températures moyennes sont globalement conformes aux exigences des espèces durant leurs périodes de reproductions respectives, y compris en ce qui concerne la truite fario. » Sur le Tescou, à Verlhac-Tescou : « les effectifs observés ... se sont avérés extrêmement faibles. Mis à part le chevesne, le gardon et le goujon, la plupart espèces n'était représentée que par un ou deux individus. Certaines illustrent encore l'impact des retenues sur les cours d'eau (perche, black-bass...). Toutefois, une lamproie en cours de métamorphose a été capturée. Malgré sa rareté, la présence de cette espèce confirme le potentiel de cette partie du tronçon, notamment vis à vis de la croissance. » En aval de la confluence : « le potentiel continue de se dégrader. La pente toujours plus faible limite l'érosion mais favorise le colmatage minéral qui devient encore plus problématique. A cela s'ajoute un léger développement algal favorisé par la dégradation de la ripisylve. De plus, plusieurs seuils limitent la continuité écologique » .

Au final, ces résultats interpellent sur **les possibles améliorations en faveur de la vie piscicole** : diversification des substrats de fond, amélioration de la qualité de l'eau, intervention sur les obstacles infranchissables, aménagements piscicoles ... autant de pistes à encourager à l'avenir pour le développement des espèces sur le bassin.



Déroulement d'une pêche électrique : engourdir le poisson pour le recenser.



Mesurer, peser, vérifier l'état sanitaire du poisson .

La politique de l'eau au cœur des territoires

La politique de l'eau dans le bassin Adour-Garonne place la gestion des milieux aquatiques au cœur de l'aménagement et du développement des territoires. Les connaissances et la réglementation font évoluer les politiques portées par les acteurs publics territoriaux (élus notamment), responsables de la gestion des territoires et de la gestion de l'eau, en proposant des approches globales et des modes de gestion transversaux. Depuis plus de vingt ans, des dispositifs de gestion territoriale - Contrat de Rivière puis Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux - intégrant toutes les problématiques de l'eau ont permis aux acteurs (élus, agriculteurs, industriels, associations, services de l'état ...) de mettre en œuvre une gestion plus collective de l'eau à l'échelle des bassins hydrographiques. Aujourd'hui, l'agence de l'eau souhaite renforcer cette approche territoriale en apportant des réponses aux acteurs locaux en fonction des enjeux et des particularités locales. Dans le cadre de la révision des programmes de gestion de l'eau (PPG) et la mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE), la démarche proposée vise à renforcer le rôle des élus dans le choix des objectifs de gestion à intégrer dans ces programmes. Aussi, la restauration du bon état (chimique et écologique) des cours d'eau et la connaissance en hydromorphologie deviennent des axes de travail des syndicats de rivière pour assurer une gestion cohérente à l'échelle de tout le bassin.

L'hydromorphologie joue un rôle essentiel par rapport à la qualité biologique d'un cours d'eau, nécessaire à l'atteinte du « bon état ». Ce terme scientifique correspond à l'étude des caractéristiques physiques et de la morphologie des cours d'eau (largeur du lit, profondeur, pente, nature des berges, forme des méandres...). Elle est directement liée à l'hydrologie : chaque rivière se façonne et creuse son lit de manière à pouvoir transporter le débit et les sédiments qu'elle reçoit de l'amont. Elle enfle, déborde, se rétrécit ; elle sinue et se déplace. Ce fonctionnement plein de mouvements permet une auto-régulation permanente.

Pourquoi agir ? Réduire les risques d'érosion et d'inondation, faciliter le transport sédimentaire, restaurer la continuité amont-aval pour les espèces aquatiques et le passage des sédiments, favoriser l'oxygénation de l'eau du milieu ... autant d'objectifs visés par les opérations de restauration hydromorphologique des cours d'eau.

Des Zones Humides à préserver

Qu'est-ce qu'une zone humide ?

La loi sur l'Eau du 3 Janvier 1992 a donné une définition légale des zones humides : « Terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eaux douces, salées ou saumâtres de façon permanente ou temporaire. » La Circulaire du 25 Juin 2008 précise la délimitation d'une zone humide sur la base du caractère d'hydromorphie du sol (qualité d'un sol régulièrement saturé d'eau), de la végétation ou de son cortège de plantes. Dans le bassin du Tescou, les principales zones humides sont constituées des végétations de bords de cours d'eau appelées aussi ripisylves, de prairies humides et « cressonnières », d'étangs, de mares et de quelques secteurs de roselières (présence de roseaux) ...

Des milieux menacés ...

Les zones humides ont été, au cours des siècles, aménagées ou asséchées pour répondre aux différents besoins des hommes (alimentation, eau potable, extraction de matériaux de construction...). Depuis un siècle, près des deux tiers d'entre elles ont été détruites dans notre pays. Menacées par l'urbanisation, les travaux agricoles de remembrement et de drainage et les pollutions diverses, les zones humides sont des milieux protégés.

... et pourtant irremplaçables

Les zones humides jouent un rôle prépondérant dans la biodiversité. Entre Terre et Eau, elles accueillent bien plus d'espèces floristiques et faunistiques que les autres écosystèmes. En période pluvieuse, elles se gorgent d'eau et diminuent ainsi le transfert de l'eau vers les rivières. Lorsque les eaux débordent et s'étalent, les prairies ou boisements inondés ralentissent considérablement la force du courant, ce qui permet l'infiltration de l'eau dans le sol et la nappe souterraine. De plus, en assimilant les éléments minéraux du sol (nitrates ...) pour leur croissance, les plantes des zones humides jouent un rôle d'épuration naturelle. En période sèche, elles restituent lentement une eau de meilleure qualité et diminuent les périodes d'assèchement des cours d'eau. Eponges et filtres, les zones humides sont de véritables infrastructures naturelles profitables à la collectivité.



Exemples de zones humides : prairies humides des Sourigous ou encore secteur de La Laque près du pont de la RD 999 (Salvagnac).



Des inventaires pour identifier et préserver les zones humides

Comme dans de nombreux départements, les Conseils Généraux du Tarn et du Tarn et Garonne en lien avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ont commencé un travail d'inventaire des zones humides sur l'ensemble des départements. Dans le bassin du Tescou, cet inventaire va permettre de localiser et d'inventorier les zones humides d'intérêt ; leur préservation répondant à des enjeux liés à la gestion quantitative et qualitative de l'eau. Les données une fois récoltées seront mises à disposition des collectivités pour que ces espaces soient pris en compte dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement. Dans le cadre de ses missions, le syndicat contribue à la localisation et à la préservation de ces écosystèmes fragiles. Aussi, nous vous remercions par avance de nous aider à repérer la présence d'une zone humide sur le bassin du Tescou en le signalant au syndicat.

Pour plus d'infos contacter : www.zones-humides.eaufrance.fr - www.zones-humides.tarn.fr - <http://www.cg82.fr>

Pour en savoir +

Agence de l'Eau Adour Garonne
<http://www.eau-adour-garonne.fr/>
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
<http://www.onema.fr/>
Conseil Général du Tarn
<http://www.tarn.fr/index.php?id=373>
Conseil Général du Tarn et Garonne
http://www.environnement.cg82.fr/rubrique.php3?id_rubrique=19
Fédération de pêche du Tarn
<http://www.pechetarn.fr/>
Fédération de pêche du Tarn et Garonne
<http://www.federationpeche.fr/82/>

Les membres du bureau

Président : JC. BOURGEADE
1er Vice - Président : B. PAILLARES
2ème Vice - Président : B. PEZOUS
3ème Vice - Président : G. PAULIN
Secrétaire : M. ALBERT
Membres : A. COSTES
J. ESCRIBE
D. CUMERLATO
C. OLIVET

Contacts

Pour toute information complémentaire ou pour un conseil sur l'entretien des berges du Tescou et du Tescounet :



Etienne COMBES
Technicien rivière
06 42 15 57 36

Avec la participation de :



Conception et réalisation :
Syndicat Mixte du Tescou - Tescounet
Tél : 05 63 57 11 85
Fax : 05 63 40 59 64
Les Sourigous - 81630 Salvagnac

